



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Affiché le 21/12/2022

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Réalisation des travaux d'équipement photovoltaïque de plusieurs bâtiments communautaires

Décision n° 22 12 30

L'an deux mille vingt-deux, le lundi dix-neuf décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel Madame Christine Beille-Toursher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Béatrice Ellul et Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Madame Evelyne Laborde par Monsieur Michel Lottier, Madame Blanc-Ricort par Monsieur Michel Calmet, Madame Germaine Millo par Monsieur Jean-Marc Rancurel

Monsieur Gérard Saramito a été nommé secrétaire de séance

Madame Monique GIRAUD-LAZZARI, élue référente sur le plan climat et sur l'énergie, explique que dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région Sud nommé « Foncier dérisqué », la CCPP a conduit un premier travail de repérage de bâtiments et sites qui pourraient accueillir une installation photovoltaïque, ceci dans l'objectif de développer le potentiel énergétique local.

Au vu des échanges, deux grappes de projets ont émergé, l'une sur la commune de Contes et l'autre sur la commune de L'Escarène.

Pour ce qui est des bâtiments communautaires, il s'agit de :

- Théâtre de l'Hélice = 52 170 €
- Maison de la Musique et de la Danse = 55 500 €
- Crèche de L'Escarène = 44 400 €
- Salle de L'Escale = 97 941 €

soit un total de 250 011 € arrondi à 250 000 €.

Certaines de ces toitures nécessiteront certainement des travaux de renforcement de structure, reprise d'étanchéité, ...A ce jour, on peut prévoir une majoration d'environ 20% des coûts d'installation des panneaux photovoltaïques, mais des études techniques courant 2023 permettront d'affiner ce chiffre.

Ainsi, le coût total devrait atteindre environ 300 000 € pour les seuls bâtiments communautaires.

La couverture en ombrières PV des 1500 m² de places de parking sur le PEM de L'Escarène reviendrait à environ 587 647 €.

Mme Giraud-Lazzari, propose donc de solliciter le concours financier de l'Etat au titre de la DSIL, de la Région Sud au titre du CRET et du Département pour la mise en œuvre des travaux précités, selon le plan de financement suivant :

Coût total de l'opération :	887 647,00 €
- Subvention ETAT :	266 294,10 € (30 %)
- Subvention Région (CRET)	266 294,10 (30%)
- Subvention DEPARTEMENT :	177 529,40 € (20 %)
- Autofinancement :	177 529,40 € (20 %)

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de sa Vice-présidente,
après en avoir délibéré,**

- **sollicite** de l'Etat, au titre de la DSIL ou de tout autre dispositif de soutien, une subvention de 266 294,10 € soit 30 % du montant de l'opération ;
- **sollicite** de la Région SUD, au titre du CRET, une subvention de 266 294,10 € soit 30 % du montant de l'opération ;
- **sollicite** du Conseil départemental une subvention de 177 529,40 € soit 20 % du montant de l'opération ;

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 30

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel Madame Christine Beille-Toursher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstention : /


AR Prefecture

006-240600593-20221219-CC221230-DE
Reçu le 20/12/2022

Décision n°22 12 30

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
G. SARAMITO**



**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**



58 bis RD 2284
06440 BLANCAISSE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES
-06-SNOTTINS